

n° CCAS009DL2022

DÉLIBÉRATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION
CCAS DE PIERRE BÉNITE DU 30/05/2022

Le 30/05/2022, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni sur la convocation de Monsieur Jérôme MOROGE, Maire, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents : Jérôme MOROGE ; Eliane CHAPON ; Yann-Yves DU REPAIRE ; Bernard JAVAZZO

Excusé / Absent : Elyane BOHL ; Annie LESAGE ; Roger MAJDALANI ; Josiane MARTIN ; Manuel TRIAES

Secrétaire de séance : Fatima EL BRINSSI

-----oooOooo-----

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRIMITIF 2022 DU CCAS

L'an deux mille vingt deux, le trente mai , le conseil d'administration s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 25/05/2022

Compte-rendu affiché le

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Rapporteur : Monsieur Jérôme MOROGE

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil d'Administration a voté le budget primitif 2022, le 21 mars 2022, sur des bases prévisionnelles. A mesure de son exécution, il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements, soit par le biais de virements de crédits, soit par l'inscription de crédits nouveaux.

Les inscriptions de la présente décision modificative concernent la section d'investissement avec le redéploiement des crédits budgétaires, afin de mieux répondre aux demandes d'avances remboursables qui sont adressées au CCAS.

Chapitre Nature	Libellé	Dépenses	Recettes
21/2188	Autres immobilisations corporelles	- 2 000,00	-
27/274	Prêts	2 000,00	-
TOTAL		0,00	0,00

Le total de la section d'investissement demeure inchangé à 4 650 euros, équilibré en dépenses et en recettes.

Ayant entendu les explications du rapporteur,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 4 voix **POUR** :

DÉCIDE
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

DÉCIDE d'effectuer les modifications comme énoncées ci-dessous, objet de la présente décision modificative N°1 du budget primitif du CCAS :

Chapitre Nature	Libellé	Dépenses	Recettes
21/2188	Autres immobilisations corporelles	- 2 000,00	-
27/274	Prêts	2 000,00	-
TOTAL		0,00	0,00

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé au registre.

Le Président,

M. Jérôme MOROGE

Envoyé en préfecture le 08/06/2022

Reçu en préfecture le 08/06/2022

Publié le



ID : 069-266910108-20220530-CCAS009DL2022-DE